



# Rapport d'orientation budgétaire 2018

Ville de Baccarat

Conseil municipal du 26 février 2018



# Préambule

## POUR RAPPEL:

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit désormais non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à ses budgets annexes,

## ELEMENTS DE CONTEXTE

L'élaboration du budget primitif 2018 marquerait une pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017. Ce sont désormais 13 milliards de nouvelles économies sur leurs dotations qui sont annoncées à horizon 2022.

Cette diminution de ressources des collectivités est principalement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation des collectivités. **Pour la commune de BACCARAT, la baisse a représenté en 2017 par rapport à 2013, année de référence avant la baisse des dotations, une perte de près de 850 000 € de la DGF.**

Au titre de 2018, le projet de loi de finances présente un moratoire de l'évolution de la DGF qui permettrait de construire un BP 2018 se rapprochant des fondements du budget primitif 2017.

## ➤ **Contexte général: situation économique et sociale**

- Contexte économique, financier et budgétaire mondial, européen et perspectives de la loi de finances 2018
- Situation globale du bloc communal

## ➤ **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

- Recettes de fonctionnement
  - Fiscalité
  - Concours de l'Etat
  - Attribution de compensation
- Dépenses de fonctionnement
  - Dépenses de personnel
  - Subventions
- Section d'investissement
  - Dette
  - Recettes d'investissement

## ➤ **Ratios appliqués à la ville de Baccarat**

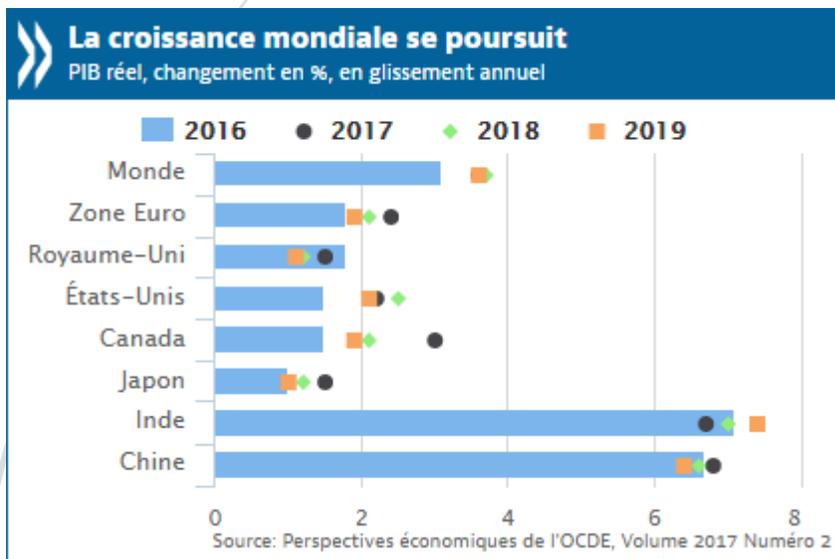
## ➤ **Programmation des projets de la collectivité**

- Une gestion financière et budgétaire qui s'inscrit dans le temps
- Programmation des investissements
- Les priorités d'investissement retenus pour la période 2018-2020

## ➤ **Conclusion**

## CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

# Contexte économique, financier et budgétaire mondial, européen et national



## ➔ Prévisions économiques mondiale: Accélération de la dynamique économique

C'est l'OCDE qui a donné le coup d'envoi des bonnes nouvelles. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, la croissance mondiale devrait atteindre cette année son plus haut niveau depuis huit ans. Avec 3,7 % en 2018, le dynamisme économique accélérerait même par rapport à 2017 qui a plafonné à 3,6 %.

*Extrait du site de l'OCDE : Organisation de coopération et développement économique.*

# Contexte économique, financier et budgétaire mondial, européen et national

## ► Prévisions économiques européennes : Une vision optimiste pour la croissance 2018

Plus de doute possible : la **zone euro est définitivement sortie de la crise et sa croissance s'est même accélérée ces derniers mois**. C'est ce que montrent les prévisions économiques d'automne de la Commission européenne publiées jeudi 9 novembre. La hausse moyenne du produit intérieur brut (PIB) pour les 19 pays de l'Eurozone devrait ainsi être de 2,2 % en 2017, de 2,1 % en 2018 et de 1,9 % en 2019.

**Pour l'Union européenne (UE) dans son ensemble, la croissance atteindra même 2,3 % en 2017, 2,1 % en 2018 et 1,9 % en 2019**. A noter que, pour la première fois depuis qu'elle pratique l'exercice, la Commission a effectué deux projections : avec une UE à 28 pays membres mais aussi à 27, sans le Royaume-Uni, qui théoriquement sera sorti de l'Union au 31 mars 2019, date butoir pour les négociations préparant le Brexit. Même si pour cette année de « sortie » Bruxelles a considéré que les relations commerciales entre Londres et le reste de l'Union resteraient inchangées, alors qu'elles devraient forcément évoluer.

Les **chiffres de l'emploi sont également très encourageants**. L'Union sort enfin de la reprise « molle constatée ces dernières années », se félicite-t-on à la Commission européenne, et les effets positifs pour les citoyens commencent enfin à se faire sentir. Le taux de chômage devrait s'inscrire à 8,5 % en 2018 en zone euro, et même à 7,9 % en 2019, un niveau historiquement bas, même si cela s'explique en partie par le taux allemand (3,2 % seulement en 2019).

*Extrait du journal Le Monde Economie du 9 Novembre 2017*



# Contexte économique, financier et budgétaire européen et national

## ► Perspectives de la loi de finances 2018 : ENTRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET ANNUELLE

### 1 - DEUX TEXTES IMPORTANTS POUR L'ANNEE QUI VIENT

Tout d'abord une loi de programmation des finances publiques qui :

- donne un cadre pluriannuel aux budgets (englobant l'Etat, l'administration de sécurité sociale et l'administration publique locale) ;
- fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver ;
- décline les objectifs par type d'administration.

Ensuite la loi de finances qui :

- fixe un cadre annuel ;
- fixe les crédits en recettes et dépenses ;
- peut être complétée par des lois de finances rectificatives ;
- est enrichie d'annexes (ex : transfert de l'Etat aux collectivités territoriales).

### 2. DES OBJECTIFS DE REDUCTION DE LA DETTE ET DU DEFICIT PUBLIC DE L'ETAT

Rapportée à la richesse nationale, la dette de l'ensemble des administrations publiques mesurée selon les critères de Maastricht, atteint aujourd'hui en France 99,2% du produit intérieur brut, contre 98,8% à la fin du premier trimestre 2017. L'Etat a creusé la dette de 31 Mds d'€ sur le trimestre, mais la sécurité sociale a réduit la sienne de près de 8 Mds d'€.

Les collectivités locales seront fortement associées à l'effort de maîtrise des dépenses via l'ODEDEL (Objectif D'Evolution de la Dépense Locale). Pour les 319 collectivités les plus peuplées, ces objectifs devraient être contractualisés avec l'Etat. La commune de BACCARAT n'est pas concernée par cet élément du PLF 2018, mais sera toutefois invitée, comme les autres communes ne faisant pas partie des collectivités les plus peuplées, à respecter cet objectif de maîtrise au plus près.



# Contexte économique, financier et budgétaire européen et national



## ► Perspectives de la loi de Finances 2018

### 3. MAITRISE DE LA DETTE LOCALE VIA LE SUIVI DU RATIO DE DESENDETTEMENT.

L'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement. Il souhaite ainsi mesurer l'autofinancement dégagé en lien avec la maîtrise des dépenses. **Ces objectifs s'appliqueraient aux communes de plus de 10 000 hab., aux EPCI de + de 50 000 hab., aux départements et aux régions.**

#### Ainsi, les principes de :

- vote en équilibre de chaque section ;
- couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres ;
- l'estimation sincère des dépenses et des recettes ;

#### seraient adjoint d'un 4ème principe :

- **ratio de désendettement** ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat fixe les plafonds à ne pas dépasser. Il fixe une norme autour de l'endettement des communes (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent). Ainsi, pour les communes, le couloir des ratios de désendettement se restreint mais le seuil minimum est revu à la hausse :

Les ratios en vigueur jusqu'en 2017 :

- Seuil limite 10 ans
- Seuil critique 15 ans

Les ratios en vigueur à partir de 2018 :

- Seuil limite 11 ans
- Seuil critique 13 ans

Pour mémoire, la moyenne 2016 des communes était de 5,8 ans et la ville Baccarat se situait à 7.05 ans

## RESUME DES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2018

- Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2018 / 2022 ;
- Pour cela, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,10% pour l'ensemble des communes et de 1,20% pour l'ensemble des collectivités ;
- Les 319 collectivités les plus peuplées contractualiseront avec l'Etat pour garantir leur trajectoire d'excédents et de dépenses ;
- Pour plus de 1 300 collectivités, la capacité de désendettement sera mise sous contrôle du préfet et de la chambre régionale des comptes afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette

# Situation globale du bloc communal

## ► **LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018 ET DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES 2018-2022 INTERESSANT LE BLOC COMMUNAL**

### → **La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages**

Le Gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27 000€ de revenu fiscal de référence pour une part majorée de 8 000€ pour les deux demi-parts suivantes (43 000€ pour un couple) puis de 6 000€ par demi-part supplémentaire.

Le coût de cette mesure dans le budget de l'Etat est évalué à 3 Md€ en 2018, 6,6 Md€ en 2019. En 2020, la suppression partielle de taxe d'habitation coûtera 10,1 Md€ à l'Etat sur 22 Md€ de recettes annuelles actuelles.

### → **Exonération de cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires**

A partir de 2019, les entreprises imposées à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € seront exonérées de cotisation minimum de CFE. Au niveau national, un million de redevables de CFE sont concernés, soit un quart de l'ensemble des redevables de CFE.

### → **Pérennisation des subventions d'investissement**

- La DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) est maintenue à 1 Md€
- Une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de 665 M€

### → **Le FPIC maintenu à un 1 Md€ et des règles de garantie modifiées**

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1Md€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal

Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- En 2018 : 85% de la recette 2017 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2019 : 70% de la recette 2018 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2020 : 50% de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution)

### → **Prolongation des incitations financières à la création de communes nouvelles**

Le dispositif d'encouragement à la création de communes nouvelles est prolongé jusqu'au 1er janvier 2019. Cela concerne les communes nouvelles créées entre le 2 janvier 2017 et le 1er janvier 2019 dont la population globale est inférieure à 10 000 habitants ou les communes nouvelles regroupant la totalité d'un ou plusieurs EPCI, dont la population globale est inférieure à 15 000 habitants.

Les principales mesures du dispositif :

- Maintien sur 3 ans de la dotation forfaitaire, de la dotation nationale de péréquation, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale des communes fondatrices.
- Pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants, le bonus de 5% de DGF pendant trois ans est reconduit pour toutes nouvelles créations intervenant jusqu'au 1er janvier 2019.

### → **Dispositions diverses**

- Les enveloppes de DSU1 et de DSR1 sont augmentées chacune de 90 M€.
- Automatisation du traitement du FCTVA à compter de 2019 :
- Traitement automatisé des données sur la base des pièces budgétaires (mandats et titres) sans TVA imputées sur une liste limitative de comptes.
- Adaptation des applicatifs informatiques Hélios (comptables), Colbert (préfecture) et Chorus (système d'information financier de l'État).

# Situation globale du bloc communal

## LA SITUATION FINANCIERE DU BLOC COMMUNAL

### → Un léger rebond de l'épargne brute et une baisse ralentie de l'investissement en 2016

**Les dépenses de fonctionnement du secteur communal (91 Md€) augmentent de +0,8 % en 2016. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité du ralentissement observé depuis 3 exercices (+1,6% en 2015, +2,5% en 2014 et +3,2% en 2013).**

Les dépenses des communes ont diminué de -0,1% alors que celles des EPCI ont augmenté de +1% en raison des transferts de compétences des communes et des syndicats intercommunaux. Les dépenses de personnel ont nettement ralenti avec une progression de +1,1% contre +2,1% en 2015, +4,5% en 2014 et +3,3% en 2013. L'évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par la faible progression des rémunérations et des charges sociales. Compte tenu du glissement vieillesse-technicité (GVT) et de la revalorisation du point d'indice, cette évolution résulte d'une stabilisation voire d'une baisse des effectifs. L'impact de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 %) au 1er juillet 2016 et des nouvelles normes a représenté plus du quart de la hausse des dépenses de personnel du bloc communal.

Les autres postes de dépenses diminuent comme les achats et charges externes (-1,3%) suite aux mesures d'économie sur les services extérieurs et les énergies. Les subventions de fonctionnement ont aussi diminué (-1,5%) comme les charges financières (-3,9%). En revanche, les contingents et participations obligatoires (SDIS, organismes de regroupements, ...) ont fortement augmenté (+8,6%).

Les recettes de fonctionnement du secteur communal (107 Md€) augmentent de +0,7% après +1,8% en 2015. La hausse des recettes fiscales et des autres recettes a compensé la réduction des dotations.

Les recettes fiscales ont progressé de +1,9% (+5,5% en 2015) alors que les dotations et participations ont diminué de -3,9%. Cette moindre augmentation en 2016 provient essentiellement du cycle de la CVAE (+1,4% en 2015 après +4,5% en 2015) et de l'effet exonération de taxe d'habitation des personnes modestes financée entièrement par l'Etat en 2015.

**Au total, l'évolution maîtrisée des dépenses (+ 735 M€) étant inférieure au ralentissement des recettes (+ 771 M€), l'épargne brute du bloc communal se stabilise à 15,8 Md€ après 15,7 Md€ en 2015, soit +0,2%. En revanche, l'épargne nette décroît légèrement de -0,6%.**

**Contrairement aux cycles électoraux précédents, l'investissement du secteur communal continue de diminuer mais moins que les années précédentes (-0,2% en 2016 après -11% en 2015 et -12% en 2014). Selon la DGCL, la diminution concerne les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants. L'évolution a été positive pour les autres communes et EPCI.**

**La baisse concerne principalement les dépenses d'équipement (-0,4%) et non les subventions d'investissement versées (+2,5%).**

**L'encours de dette de 89,6 Md€ en 2016 progresse globalement de +1,5%. La capacité de désendettement se stabilise à 5,7 années (5,6 en 2015).**

L'encours que les collectivités laissent sur leur compte au trésor, atteint 37,4 Mds d'€ fin 2016, ce qui représente près de deux mois de dépenses du monde local.

### → Une hausse annoncée de l'épargne et des investissements pour 2017

2017 est une année de recomposition du paysage intercommunal (1 266 groupements contre 2062 en 2016) et de mise en place de 200 communes nouvelles. Les dépenses de fonctionnement pourraient repartir à la hausse (+1,3%) suite à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1er février 2017 et à la mise en place du PPCR1. Les effectifs devraient peu évoluer suite à la baisse du nombre de contrats aidés. Les charges à caractère général devraient se stabiliser.

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de +1,2%. En 2017, la contribution au redressement des comptes publics a été réduite de moitié. La taxe d'habitation et les taxes foncières auraient une croissance limitée +1,7%. Quant aux impôts économiques, ils progresseraient de +4% en raison de la dynamique de la CVAE.

L'épargne brute augmenterait très légèrement en 2017 (+0,5%).

**Il est attendu une reprise de l'investissement de +4% surtout marquée dans les intercommunalités mettant en œuvre leurs nouvelles compétences et dans les grandes villes disposant de marges de manœuvre retrouvées en milieu de mandat après le lancement de nombreux projets décidés deux ans plus tôt.**

L'encours de dette du secteur communal devrait se stabiliser en 2017.

# Situation et orientations budgétaires de la collectivité

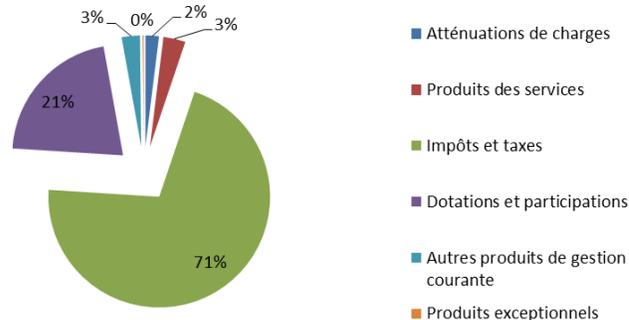


# Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 (1)	Explications des variations entre 2016 et 2017
Atténuations de charges	110 068	90 180	102 463	212 003	95 087	2016 : Nombreux remboursements pour absence du personnel. 2017 : Moins d'absences / des dossiers de longues maladies ont été soldés
Produits des services	191 743	133 236	175 844	168 334	156 804	Locations de salles ont été moins importantes qu'en 2016
Impôts et taxes	2 697 919	2 768 330	2 726 365	2 713 885	3 446 718	On retrouve dans ce chapitre l'attribution de compensation de 1 137 117€
Dotations et participations	1 793 605	1 755 615	1 685 890	1 535 460	1 030 522	La différence se trouve au niveau de la dotation forfaitaire 921 866 en 2016 et 427 067 en 2017. <b>Ainsi, pour les communes concernées par un passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1er janvier 2017, une part de leur dotation forfaitaire est obligatoirement transférée en 2017 à l'EPCI.</b> Cette part correspond à la « compensation part salaires » (CPS), qui constitue une des anciennes composantes de la dotation forfaitaire.
Autres produits de gestion courante	124 907	39 039	187 105	48 246	129 090	2017 : Versement du budget Fôret vers le budget général pour un montant de 70 000€
Produits exceptionnels	6 109	10 703	51 483	368 845	8 406	2016 : SIVOM reversement excédent ou la ville a fait boîte aux lettres / 2017 : Remboursement Assurances, vente tickets tribunes Rallye...
<b>Total</b>	<b>4 924 351</b>	<b>4 797 102</b>	<b>4 929 150</b>	<b>5 046 773</b>	<b>4 866 627</b>	
<b>Delta N-1</b>		<b>-127 248</b>	132 048	117 623	<b>-180 146</b>	

(1) Compte administratif provisoire

## Répartition des recettes de fonctionnement - CA 2017



Les recettes fiscales représentent 40% des recettes réelles de fonctionnement (déduction faite de l'attribution de compensation versée par la CCTLB). En 2016, les recettes fiscales représentaient 54% des RRF.

Les dotations et participations de l'Etat, en forte baisse représentent 18% des RRF contre 23% en 2016

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont en baisse de **3,5%**. Cette évolution s'explique par une forte diminution des atténuations de charges et des produits exceptionnels.

### Dépendance financière de la ville de Baccarat :

**9%**

(ratio « DGF/ recettes réelles de fonctionnement - excédent de fonctionnement reporté »)

Permet d'apprécier le degré de dépendance financière de la commune à la principale dotation de l'état.

Plus de 50% des Communes ont une dotation globale de fonctionnement qui représentant 33% de leurs recettes

### Autonomie financière de la ville de Baccarat :

(ratio « produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement - excédent de fonctionnement reporté ») : **48%**

Pour la moitié des Communes, le produit des contributions directes représente plus de 33% de leurs recettes réelles de fonctionnement,

# La fiscalité

## Répartition entre Commune et Intercommunalité

Année 2016	BACCARAT			CCVC		TOTAL CONTRIBUTABLE	
	BASE 2016	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT
TH	4 507 736	20.38%	918 677	7.56%	340 784	27.94%	1 259 461
TFB	4 418 789	16.36%	722 914	5.33%	235 521	21.69%	958 435
TFNB	46 259	35.27%	16 316	15.06%	6 966	50.33%	23 282
			<b>1 657 906</b>		<b>583 271</b>		<b>2 241 177</b>

Année 2017	BACCARAT			CCTLB		TOTAL CONTRIBUTABLE	
	BASE 2016	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT
TH	4 507 736	16.71%	755 859	11.63%	524 249	28,34%	1 280 108
TFB	4 418 789	20,36%	900 757	1.83%	80 863	22,19%	981 440
TFNB	46 259	44,51%	20 626	6.91%	3 196	51,42%	23 822
			<b>1 677 242</b>		<b>608 308</b>		<b>2 285 370</b>
							<b>+ 44 193 *</b>

\*Différence total contribuable 2016 et total contribuable 2017  
Ramené à la population : + 9,5€ par habitant

Afin de faire face aux baisses des dotations de l'Etat et de maintenir sa politique d'investissement dans la ville, la Municipalité a augmenté les taux de 2,5 % en 2017.

Les bases concernant la Taxe sur le foncier bâti ont été revue à la hausse. Le travail sur les bases ne dépend pas de la commune mais des services de l'Etat.

Cette hausse des taux a permis à la collectivité de limiter la baisse en matière de recettes de fonctionnement, même si elle ne comble pas totalement celle-ci.

**Pour le budget 2018, la municipalité continue son travail sur l'optimisation des recettes de fonctionnement afin de maintenir un niveau de service public local conforme aux attentes des administrés et de continuer l'investissement sur la Commune.**

## Produit de la fiscalité directe locale 2014 à 2017

Taxes		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 (1)
Taxe d'habitation	TH	920 041 €	959 791 €	918 677 €	755 859 €
Taxe sur le foncier bâti	TFPB	698 056 €	710 575 €	722 914 €	900 757 €
Taxe sur le foncier non bâti	TFPNB	15 996 €	16 157 €	16 316 €	20 626 €
Cotisation foncière des entreprises	CFE	238 924 €	198 127 €	218 467 €	
<b>Total recettes taxes directes locales</b>		<b>1 873 017 €</b>	<b>1 884 650 €</b>	<b>1 876 374 €</b>	<b>1 677 242 €</b>

(1) Extrait de l'état 1288M

## Evolution des taux de la fiscalité directe locale 2013 à 2017

Taxes		Taux taxes directes locales				
		2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	TH	19,88	20,38	20,38	20,38	16,72
Taxe foncière bâti	TFPB	15,96	16,36	16,36	16,36	20,36
Taxe foncière non bâti	TFPNB	34,41	35,27	35,27	35,27	44,51
Cotisation foncière des entreprises	CFE	20,33	20,84	20,84	20,84	

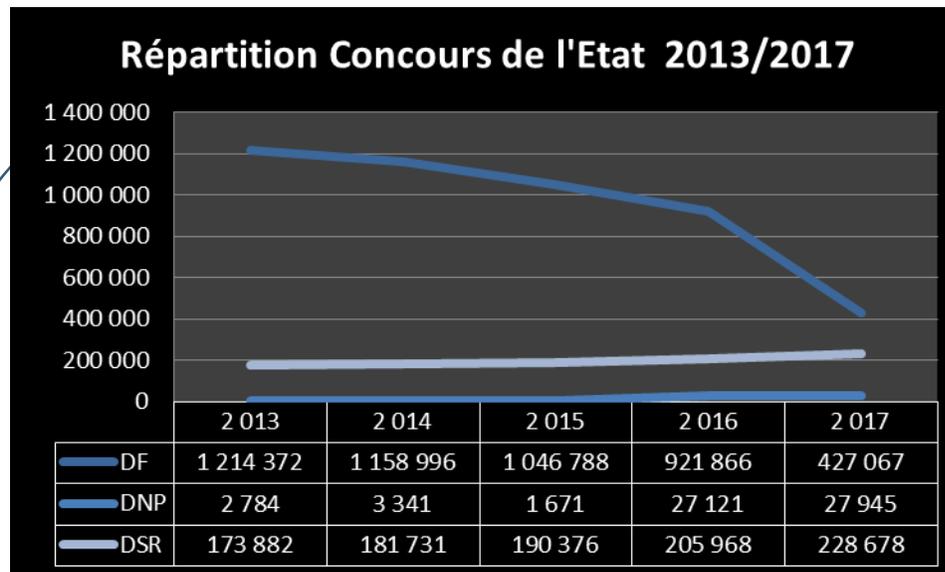
# Les concours de l'Etat

14

## Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement Baisse des concours de l'Etat de 2014 à 2017



Dotations		CA 2013	CA 2014	Delta N-1	CA 2015	Delta N-1	CA 2016	Delta N-1	CA 2017	Delta N-1
Dotation forfaitaire	<b>DF</b>	1 214 372	1 158 996	<b>-55 376</b>	1 046 788	<b>-112 208</b>	921 866	<b>-124 922</b>	427 067	<b>-494 799</b>
Dotation nationale de péréquation	<b>DNP</b>	2 784	3 341	557	1 671	<b>-1 670</b>	27 121	25 450	27 945	824
Dotation de solidarité rurale	<b>DSR</b>	173 882	181 731	7 849	190 376	8 645	205 968	15 592	228 678	22 710
<b>Total dotations</b>		<b>1 391 038</b>	<b>1 344 068</b>	<b>-46 970</b>	<b>1 238 835</b>	<b>-105 233</b>	<b>1 154 955</b>	<b>-83 880</b>	<b>683 690</b>	<b>-471 265</b>



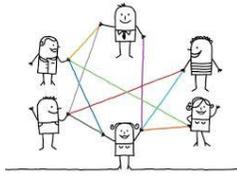
A l'issue des 5 années de contribution au redressement des finances publiques, institué par la loi de Finances 2014, les Communes auront supporté un prélèvement plus de 5 Mds d'€ soit plus de 4% de leurs recettes de fonctionnement brutes.

Afin de soutenir la reprise de l'investissement du bloc communal (communes et interco), l'effort demandé avait été ramené à 1,035 Mds d'€ pour 2017, contre 2,071 Mds d'€ en 2015 et 2016.

**Pour 2018, pour la première fois depuis 4 ans, la DGF n'est pas amputée d'une contribution supplémentaire au redressement des finances publiques**

Au 31 décembre 2016, la contribution de la ville de Baccarat, au redressement des finances publiques, est de **515 000€**. La contribution 2017 était estimée à **60 000€**.

**Néanmoins le passage en FPU avec le reversement d'une partie de la dotation forfaitaire à la CCTLB rend difficile le calcul de la contribution de la ville sur l'ensemble de la période. Celle-ci est estimée à 850 000€ au 31/12/2017**



# Attribution de compensation

## Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

- Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les Communes membres de l'ex-CCVC et celles de l'ex-CCL ont créé ensemble la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Cet EPCI, à fiscalité propre, a mis en place la fiscalité professionnelle unique. C'est donc la Communauté de Communes qui perçoit directement toutes les taxes issues de la réforme de l'ancienne taxe professionnelle. En contrepartie, les Communes perçoivent une attribution de compensation.

**Le montant 2017 du versement de l'attribution de compensation s'élève à 1 137 117€**

DETAIL DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017 - CCTLB vers Commune de BACCARAT																		
SOURCES	Fiche DGF 2016	Etat 1288 2016									Etats 1259 2016							
Communes	Dotation CPS Valeur 2014	CFE	CVAE	IFER	TAFNB	TASCOM	Bases TH	Taux rebasé	Transfert Part Départementale TH	DUST	MONTANT DES AC PROVISOIRES	CORRECTION MONTANT CPS (Valeur 2016)	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Fourrière / Chenil	ZA Baccarat / Bertrichamps	ZA Thiaville sur Meurthe	Neutralisation fiscale	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017
BACCARAT	524 882	204 307	218 467	14 019	2 307	16 005	4 507 736	0	362 422	12 354	<b>1 354 763</b>	-117 492		-3 268	0		-96 886	1 137 117

**Que représente l'attribution de compensation versée par la CCTLB sur le total des recettes réelles de fonctionnement 2017 :**  
 (ratio « Attribution compensation / total RRF - excédent de fonctionnement reporté) = **19%**



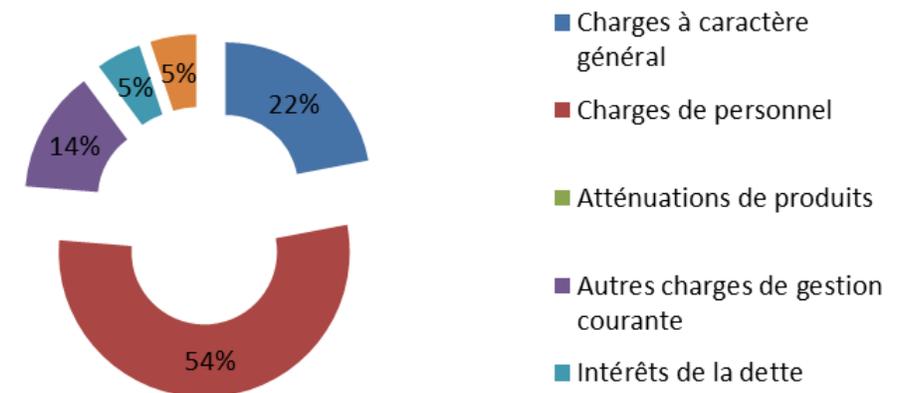
# Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 (1)	Explication Hausse
Charges à caractère général	846 717	924 828	883 554	884 744	975 162	<b>90 500€ (participation FIMA, nécessité achats petits matériels)</b>
Charges de personnel	2 526 207	2 496 854	2 566 361	2 500 277	2 405 088	
Atténuations de produits	1525	0	19 368	22 011		
Autres charges de gestion courante	525 955	500 201	519 253	517 145	602 165	<b>FIMA + Ecole de Musique : 88 000€</b>
Intérêts de la dette	293 951	276 311	248 938	235 389	221 497	
Autres dépenses	2 465	83 303	24 963	1 174	227 627	<b>Reversement SIVOM 226 136€</b>
<b>Total</b>	<b>4 196 820</b>	<b>4 281 497</b>	<b>4 262 437</b>	<b>4 160 740</b>	<b>4 431 539</b>	
<b>Delta N- 1</b>		84 676	- 19 060	- 101697	270 799	
(1) = compte administratif provisoire						

Même si l'année 2017 semble aller à contresens de la dynamique engagée depuis 2015. Il ne faut pas se fier aux apparences et à une lecture trop rapide des chiffres.

En effet, sur l'année 2017, les dépenses de fonctionnement se sont maintenues au seuil de l'année précédente. Il est opportun de déduire le reversement au SIVOM ou la ville n'a servi que de boîte aux lettres et la participation au FIMA dont la dernière édition datait de 2014.

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2017



# Dépenses de personnel

**Objectif:**  
maîtriser les  
charges de  
personnel



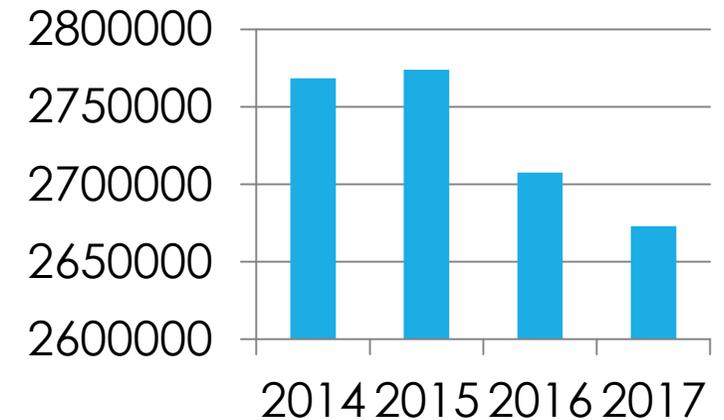
## EFFECTIF - VILLE DE BACCARAT

Années	Nbre d'agents dans la collectivité au 31/12	ETP	Répartition Hommes/Femmes		Répartition par cadre d'emploi (hors vacataire)			Type de contrat				
			Hommes	Femmes	A	B	C	Titulaire	Stagiaire	NT Droit public	NT Droit privé	Vacataire
2015	85	75,93	45	40	2	10	66	60	3	8,62	6	7,38
2016	84	70,94	47	37	1	10	65	62	5	3,87	6	7,13
2017	81	72,51	43	38	2	7	72	63	7	3	8	0

## EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL SUR L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITE

	2014	2015	2016	2017
<b>Charges de personnel</b>	2 768 302€	2 773 910€	2 707 409 €	2 672 879 €

## Evolution des Charges Personnel



# Subventions versées aux associations

	2015 (montant en €)	2016 (montant en €)	2017 (montant en €)
Associations sportives	65 223 €	53 216 €	48 756 €
Associations caritatives	8 050 €	7 550 €	8 150 €
Associations patriotiques	720 €	1 100 €	950 €
Associations culturelles	46 850 €	46 650 €	110 250 € (FIMA : 40 000€ + Ecole de Musique 48 000€)
TOTAL des subventions accordées	120 843 €	108 516 €	168 106 €

Les demandes de subventions 2017, ont fait l'objet d'un examen attentifs en fonction d'éléments d'arbitrage définis. L'année 2018 ne dérogera pas à cette règle et chaque demande fera l'objet de cette même attention.

Par ses subventions et différentes formes de soutien pratique, la municipalité accompagne l'ensemble des associations qui contribuent au dynamisme de la vie locale et à tisser un lien social fort dans la commune. Par les activités et les animations qu'elles organisent, les associations sont des acteurs irremplaçables de la construction du lien social. Ce sont elles qui permettent le maintien de la solidarité, l'épanouissement des individus à tous les âges de la vie, le développement culturel et sportif.

**Tout versement de subvention est obligatoirement soumis à délibération en Conseil municipal**

**Montant de subvention par habitant en 2016 : 23,80€**

**Montant de subvention par habitant en 2017 : 36€**



## Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Dès lors que ces dépenses sont considérées comme des dépenses d'investissement, elles peuvent faire l'objet d'une attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sous réserve des autres conditions d'éligibilité fixées par les articles L. 1615-1 à L. 1615-12 - et R. 1615-1 à D. 1615-7 du CGCT

**Ratio des dépenses  
d'investissement  
réelles par habitant**  
(soit : 825 233,61€ hors  
remboursement du capital de  
la dette)

**180 € par habitant**

### LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Eglise de Badménil	1 285
Eglise Saint-Remy	18 918
Achat Vidéoprojecteur aux Ecoles	1 666
Espaces ludiques et sportifs	65 159
Travaux Pole Sportif	31 392
Cimetière communal	73 379
Musée du Parfum et du Cristal	148 518
Signalisation et travaux voirie	22 228
Espaces verts	13 487
Equipement services techniques	1 857
Achat de véhicule	18 500
Matériel divers	8 035

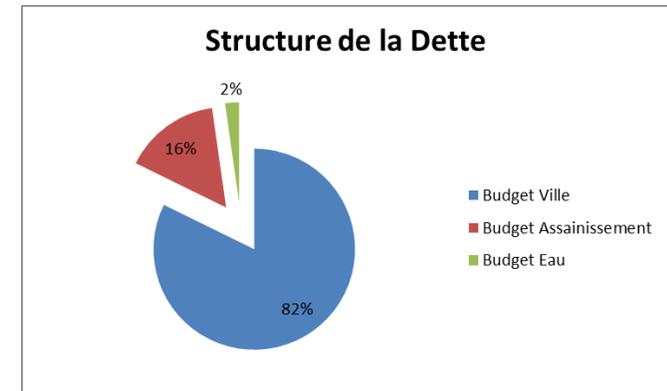
Dépense  
financée à 95%  
par des aides  
publiques  
extérieures



## La dette

- Le remboursement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers. L'approche globale de la dette permet de mettre en exergue les données générales en synthétisant les informations nécessaires à la définition de la stratégie financière adéquate. Les communes, investisseurs récurrents et développeurs de services, sont des emprunteurs structurels, donc permanents.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2017		
BUDGETS	CRD au 31/12/2017	% du CRD
Budget Ville	6 300 000 €	82%
Budget Assainissement	1 186 000 €	15%
Budget Eau	172 000 €	2%
<b>TOTAL Capital restant dû</b>	<b>7 658 000 €</b>	<b>100%</b>



- La gestion de la dette se définit par la capacité de la collectivité d'adapter et de faire évoluer son encours en fonction de quatre objectifs principaux : réduire le montant des frais financiers, dégager des marges de manœuvres financières et/ou budgétaires, diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés, pérenniser le financement des investissements,
- L'emprunt occupe une place centrale dans le financement des investissements et l'équilibre du plan de financement d'un investissement public implique en permanence d'arbitrer, en sus des subventions et participations diverses, deux sources de financement : l'autofinancement et l'emprunt.

- Le choix entre autofinancement total et dose d'emprunt doit être abordé à la lumière des « contraintes » qui pèsent sur la collectivité. Il convient en effet d'équilibrer le financement des équipements entre l'épargne (qui incombe au contribuable d'aujourd'hui) et l'emprunt (reporté sur le contribuable de demain et futur usager de l'équipement).
- S'agissant de la structure de l'encours de la dette de la ville, malgré un marché bancaire extrêmement bas la renégociation des emprunts auprès des divers organismes bancaires se heurte à la problématique du montant élevé des indemnités de rachat. En effet, les indemnités calculées ne permettent pas de dégager de marge de manœuvre, le rachat s'en trouve sans intérêt.
- La stratégie déployée est une dynamique de recours à l'emprunt au maximum à 60% du remboursement annuel du capital de la dette. Ce niveau d'appel à de nouveaux flux bancaires permet de poursuivre le processus de désendettement de la collectivité tout en maintenant la mixité du financement des investissements par autofinancement et emprunt.

DESENDETTEMENT 2017		
BUDGETS	Capital remboursé	
	2016	2017
Budget Ville	536 000 €	565 000 €
Budget Eau	42 000 €	43 000 €
Budget Assainissement	100 000 €	104 000 €
<b>Total Capital remboursé</b>	<b>678 000 €</b>	<b>712 000 €</b>

Un processus de désendettement confirmé en 2017 sur la même dynamique que 2016

EVOLUTION DE LA DETTE entre le 31/12/2014 et le 31/12/2017					
	VILLE	ASSAINISSEMENT	EAU	TOTAL CRD	DELTA N-1
31/12/2014	9 300 000 €	1 490 000 €	409 000 €	11 199 000 €	
31/12/2015	7 100 000 €	1 390 000 €	260 000 €	8 750 000 €	- 2 449 000 €
31/12/2016	6 607 000 €	1 290 000 €	215 000 €	8 112 000 €	- 638 000 €
31/12/2017	6 300 000 €	1 186 000 €	172 000 €	7 658 000 €	- 454 000 €

### Capacité de désendettement:

(ratio « encours de la dette/ épargne brute »)

En combien d'années, la ville de Baccarat pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut?

**La capacité de désendettement est un indicateur fluctuant qui ne permet pas toujours de mettre en avant la réalité financière d'une Commune.**

**Dans le cas de la ville, on voit bien que la ville a continué sa politique de désendettement et pourtant sa capacité à se désendetter augmente.**

**L'explication est simple et tient à la formule de calcul qui prend en compte les recettes exceptionnelles (notamment le SIVOM recette perçue en 2016 et dépense réalisée en 2017).**

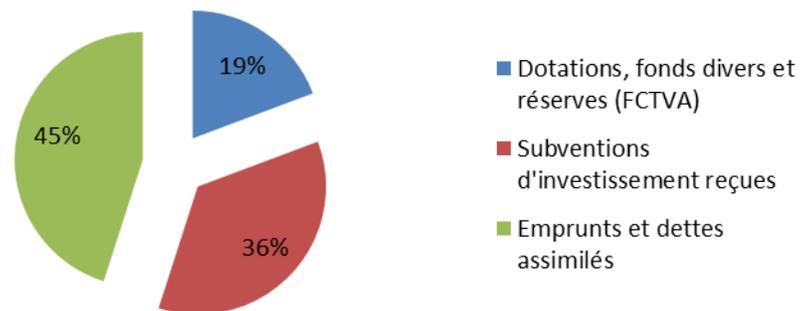
	Année
Capacité Désendettement 2015	14
Capacité Désendettement 2016	8,1
Capacité Désendettement 2017	15,0

# Recettes d'investissement

<i>Recettes réelles d'investissement</i>				
<i>Désignation</i>	<i>CA 2014</i>	<i>CA 2015</i>	<i>CA 2016</i>	<i>CA 2017</i>
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	120 625 €	273 379 €	204 718 €	109 846€
Subventions d'investissement reçues	76 939 €	221 522 €	70 991 €	203 300€
Emprunts et dettes assimilés	0,00	450 000 €	200 000 €	256 865€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>197 564 €</b>	<b>944 901 €</b>	<b>475 709 €</b>	<b>570 011€</b>

Les dépenses non couvertes par les recettes d'investissement réalisées sont financées par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement sur la section investissement) ou épargne brute – remboursement du capital des emprunts de l'exercice

## Structure des Recettes d'investissement - CA 2017



# Ratios Financiers pour la Commune

23

**Epargne brute** : Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Le taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

**Encours de la dette communale totale** : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre. **L'encours de la dette par habitant permet de voir la politique de désendettement en œuvre.**

Epargne brute 2015	666 710,49 €
Epargne brute 2016	886 031,70 €
Epargne brute 2017	456 446,20 €

Taux Epargne Brute 2015	14%
Taux Epargne Brute 2016	16%
Taux Epargne Brute 2017	8%

Encours de la dette 2015	7 144 306,57 €
Encours de la dette 2016	6 857 390,91 €
Encours de la dette 2017	6 292 026,09 €

Dettes / Hab en 2015	1 546,39 €
Dettes / Hab en 2016	1 484,28 €
Dettes / Hab en 2017	1 361,91 €

# Programmation des projets de la Collectivité

# Une gestion financière et budgétaire : Prudente et volontaire

Le ROB 2018 s'inscrit dans une continuité temporelle. La crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière s'inscrit dans la durée, à travers la poursuite opiniâtre d'objectifs de bonne et saine gestion. Le ROB, puis le DOB qui suit, fixent un cap, maintenu fermement en dépit des vents contraires. Depuis ces 3 dernières années, la ville poursuit sa politique de désendettement. L'année 2018 va nécessiter de réduire ce dernier afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires au confort des baccaratois.

- ▶ Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité s'est assignée plusieurs objectifs, très clairs:
  - ▶ Stabiliser l'annuité pour ne pas détériorer notre autofinancement et même améliorer notre capacité à investir,
  - ▶ Ajuster le volume d'investissements en fonction du nouveau montant d'emprunts mobilisable pour stabiliser l'annuité et donc définir les opérations prioritaires à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer,
  - ▶ Affirmer sa volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement (y compris de la masse salariale), première condition pour assurer l'équilibre futur de nos budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement,
  - ▶ Poursuivre le réexamen de nos politiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, seconde condition nécessaire pour assurer l'équilibre de nos budgets à venir.
  - ▶ Evaluer et au besoin ajuster les partenariats existants avec nos partenaires de tous ordres afin que l'évolution des moyens mis à leur disposition par la ville soit en adéquation avec nos ressources.

Ces objectifs convergent tous, en réalité, vers la même finalité : permettre à la ville de Baccarat de demeurer maître de son destin, de conserver une capacité à agir et à investir pour son territoire

## Programmation des investissements

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

L'austérité financière actuelle amène les collectivités locales à rationaliser encore davantage que par le passé leur gestion financière. L'objectif majeur de la gestion financière concerne la contrainte d'équilibre financier à court et à moyen terme, qui s'exprime dans la règle impérative du maintien de la solvabilité. Pour une collectivité, le bon équilibre financier est celui qui permet dans la durée de maintenir simultanément solvabilité et crédibilité financière. Il est donc conditionné par les objectifs que se fixe la collectivité au regard de ce double enjeu. Les moyens techniques à mettre en œuvre pour que ces objectifs soient tenus constituent, pour la collectivité, un moyen de s'assurer de sa liberté à réaliser ses projets tout en se réservant la possibilité d'en concevoir d'autres à plus long terme.

Cadre de référence et d'actions à travers des projets prioritaires, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est aujourd'hui au cœur de la prospective financière des collectivités et de leur budget. Outil prospectif et de pilotage, indispensable à la fois aux élus et aux cadres des collectivités, il permet d'exprimer les choix stratégiques et les enjeux liés à la gestion des investissements. En d'autres mots, il permet de savoir si le programme des investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien des équilibres financiers. Il permet également d'exprimer de manière prévisionnelle l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.



Depuis 2016, la ville a la volonté de disposer d'un outil de programmation des investissements envisagés à horizon 2020. Cette feuille de route permet de se projeter dans l'avenir en inscrivant d'un côté le calendrier et les coûts des projets à financer et de l'autre les ressources prévisionnelles.

Ce document stratégique d'aide à la décision qui a été réalisé, intègre et priorise l'ensemble des projets d'investissement recensés. A cette base évolutive, ajustable et vivante, l'adjonction d'un instrument de suivi permet d'accompagner et piloter les phases de réalisation construites sur une arborescence par **Programmes des Politiques Publiques**.

## **L'objectif est un maintien des niveaux d'investissement à hauteur de 500 000€ par an soit 1 millions d'€ pour les 2 ans à venir.**

Les investissements programmés donnent lieu à arbitrage en fonction des priorités définies et des capacités financières de la ville.

Le budget 2018 qui sera proposé d'ici le 4 avril prochain s'ancrera pleinement dans les deux axes politiques de la collectivité, qui sont d'une part un désendettement progressif, régulier et suivi qui lui permet d'envisager de continuer à investir avec confiance, puis, d'autre part, une nécessité et une volonté réaffirmées de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement dans le souci de garantir la faisabilité des ses projets mais aussi de préserver l'avenir financier de la commune.



# Les priorités d'investissement retenus pour l'année 2018

Travaux d'accessibilité

Travaux Eclairage Public – Remplacement par des LED

Création d'un parking - Cimetière

Travaux de sécurisation dans les écoles

Travaux Hôtel de ville

Travaux et équipements au niveau des services techniques

Musée du Flacon et du Parfum

Travaux et équipements sportifs et culturels

Travaux de voirie



# Conclusion

L'année 2017, comme les années 2015 et 2016, ont été marquées par la volonté de la Municipalité de désendetter la ville.

L'année 2018 nous imposera de redoubler d'efforts en matière d'économies budgétaires. Ainsi, les mesures prises ces dernières années seront pérennisées et renforcées, tout en évitant au maximum d'alourdir la participation des ménages bachamois.

L'année 2018 est aussi celle des projets à porter, des décisions à prendre ... La ville essaiera de se doter de tous les moyens possibles pour que son montant d'investissement soit croissant.

La ville de Baccarat devra actionner plusieurs leviers autre qu'un ajustement par l'impôt, à savoir :

- ➔ Une réduction des dépenses de fonctionnement en ayant davantage recours à des procédures de marchés publics,
- ➔ Une maîtrise de la masse salariale qui doit passer par une rationalisation des postes et des missions,
- ➔ Un nécessaire recours à l'emprunt pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la ville.

La fusion de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal avec celle de Lunéville au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a eu un impact bénéfique sur la ville, ses habitants. Les améliorations apportées au cadre de vie des bachamois sont à souligner et les projets sur le territoire de notre Commune sont importants et à souligner : Une piscine, une médiathèque... La fusion entre la CCL et la CCVC est donc aujourd'hui bénéfique à tous.

